

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

COMMUNE DE CROMARY

ARRETE MUNICIPAL
N° 9/2025 PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION
DU 02 octobre 2025
Sur le territoire communal
pour des travaux de mise en conformité de
l'assainissement et de remplacement de la conduite
d'eau potable.

Le Maire de la commune de Cromary,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande de mise en conformité du réseau d'assainissement et le remplacement du réseau AEP sur les RD 31 et RD 276 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants lors de la réalisation des travaux ;

Arrête :

Article 1 :

La circulation sera interdite (sauf riverains) sur :

- la RD 276 (rue de They), du croisement avec la RD 31 au croisement avec la rue de la Creuse,
- la RD 31, du croisement avec la rue des Faubourg au croisement avec la rue du Pont, à Cromary, pour permettre des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de remplacement du réseau AEP.

Article 2 :

La fermeture à la circulation interviendra du 13 octobre 2025 au 15 janvier 2026.

La circulation sera strictement interdite à toute personne non autorisée ou non résidant dans la zone des travaux.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation selon l'itinéraire suivant :

- Depuis Perrouse : rue du Stade – Les Planches – route parallèle à la RN57 direction They – route de Sorans They – route de Nouvelle They – RD 276 Grande rue Nouvelle les Cromary – RD 276 – RD 5 Nouvelle les Cromary direction Aulx-lès-Cromary.

Article 4 :

La pose, le maintien, et le retrait de la signalisation temporaire seront assurés par l'entreprise en charge des travaux.

Article 5 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié selon les usages.

A **CROMARY**, le 02 octobre 2025

Le Maire, Jean BERGER





Sorans-lès-Breurey

Neuve-lès-Cromary

Aulx-lès-Cromary

HAUTE-SAÔNE

DOUBS

Route barrée

Cromary

Perrouse

La sandwicherie perroussienne

AS Perrouse - Association Sportive Perroussienne

Panneau 1

Panneau 1

Panneau 1

Déviation

THEY EN SORANS

Aire de They

BREUREY

aec Adam

S-LE-TEMPLE

Palise

HAUTE-SAÔNE

DOUBS

Camping Verte Rive

Camping l'Esplanade

Rue de They

Rue de Cromary

Rue Saint-Justin

L'Oignon

Rue de Riez

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton

fin de Déviation

fin de Déviation

Déviaton

Déviaton

Déviaton

Déviaton